

traités de manière confidentielle et ne seront divulgués à des organismes tiers qu'avec le consentement exprès du candidat.

4 REMISE DES PRIX

Le ministre du Commerce extérieur présentera les prix au cours d'une cérémonie spéciale qui aura lieu en octobre, dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association des exportateurs canadiens.

5 MISES EN CANDIDATURE

Des particuliers, des associations, des organismes et les gouvernements provinciaux et municipaux peuvent présenter la candidature de firmes pour les prix. À cette fin, les présentateurs doivent faire parvenir, suffisamment à l'avance, au bureau du Prix d'excellence à l'exportation canadienne (dont l'adresse figure à la section 6), le nom d'un cadre supérieur de la firme proposée et l'adresse de son siège social au Canada, afin qu'elle puisse être prévenue et avoir le temps de remplir le formulaire de candidature.

Une entreprise peut présenter elle-même sa candidature.

6 DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures ne seront examinées qu'une fois par an. Les candidats sont priés de faire parvenir les renseignements nécessaires et complets, tout document mentionné dans le formulaire de candidature devant accompagner l'envoi. Seules seront acceptées les demandes datées au plus tard le **15 mai** de l'année en cours et expédiées à l'adresse suivante:

Boeing Canada

Technology Ltd.

«Le fait de recevoir le

Prix a été extrêmement

valorisant pour notre

entreprise et nos

employés. Nous sommes

fiers de nos réalisations

et doublement fiers de la

reconnaissance

nationale que suppose ce

Prix. Nos employés

apprécient aussi le fait

que leurs contributions

individuelles aient été

reconnues. Nous avons

tous l'intention de

rechercher de meilleurs

succès encore à

l'exportation, et nous

croyons que ce Prix nous

facilitera la réalisation

de notre objectif.»

E. Murray Sloan

Directeur, Marketing et

Contrats